

Préavis N° 6-2019 au Conseil communal

sollicitant

l'octroi d'un crédit de CHF 29'000.- pour l'étude d'avant-projet du passage en bus
articulé de la ligne 33, complémentaire au crédit d'études SDOL - SDNL de
CHF 35'700.- accordé par le biais du préavis N° 1-2019

Date proposée pour la séance de Commission :

**Mardi 5 juin 2019 à 18h30
Castelmont, salle 2**

Délégués de la Municipalité : Alain Gillièron et Antoine Reymond

Prilly, le 21 mai 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de demander à votre Conseil l'octroi d'un crédit de CHF 29'000.- pour l'étude d'avant-projet du passage en bus articulé de la ligne 33, complémentaire au crédit d'études SDOL - SDNL de CHF 35'700.- accordé par le biais du préavis N° 1-2019.

2. Descriptif sommaire de l'étude

2.1 Préambule

L'étude d'avant-projet de la ligne 33 s'inscrit dans le cadre de l'image directrice des transports publics de l'Ouest lausannois à l'horizon 2018-2022 et dans la mesure 17.OL.02 intitulée Réseau bus/trolleybus du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2016 à l'horizon A.

Ce projet d'aménagement routier vise l'exploitation en bus articulés de la ligne 33 avec une augmentation de sa capacité et de sa fréquence à l'horizon 2022. Il permettra d'améliorer l'offre des transports publics desservant cette ligne de plus en plus fréquentée au cours des dernières années avec une hausse de 20 % entre 2012 et 2017. Cette ligne est utilisée par deux millions de voyageurs par an. Pour la Commune de Prilly, l'importance de sa seule liaison en transports publics Nord-Sud est indéniable et ne se discute pas.

Le besoin de développement de la ligne 33 est apparu en mai 2016, suite au diagnostic de l'image directrice 2010-2014. En automne 2017, les objectifs, le planning initial et l'organisation du projet (document cadre) ont été définis. Au printemps 2018, les transports publics de la région lausannoise (tl) ont présenté l'analyse des aménagements nécessaires au passage d'un bus articulé, sur la base d'un essai de véhicule in-situ. C'est sur cette base que le cahier des charges a été défini. Ce dernier et la clé de répartition ont été finalisés fin 2018.

Ce crédit complémentaire de CHF 29'000 est destiné à l'élaboration de l'étude d'avant-projet des aménagements malheureusement nécessaires.

L'objectif de l'étude d'avant-projet est de :

- Définir les aménagements nécessaires pour le passage en bus articulés sur la ligne 33;
- Evaluer les impacts financiers qui en découlent : coûts des études, des travaux de réalisation et d'exploitation;
- Proposer une structure appropriée pour le suivi des étapes ultérieures.

2.2 Situation actuelle

La ligne 33 des tl est actuellement exploitée en autobus simple et souffre de problèmes de régularité et de ponctualité. Elle s'étend sur une longueur de 11,3 km et dessert les Communes de Saint-Sulpice, Ecublens, Chavannes-près-Renens, Renens, Prilly et Lausanne. En 2017, la charge à bord du tronçon le plus chargé, soit entre les gares de Prilly-Malley et de Renens, a été estimée à 96 %. Elle atteindra 126 % en 2023 si l'offre actuelle est maintenue.

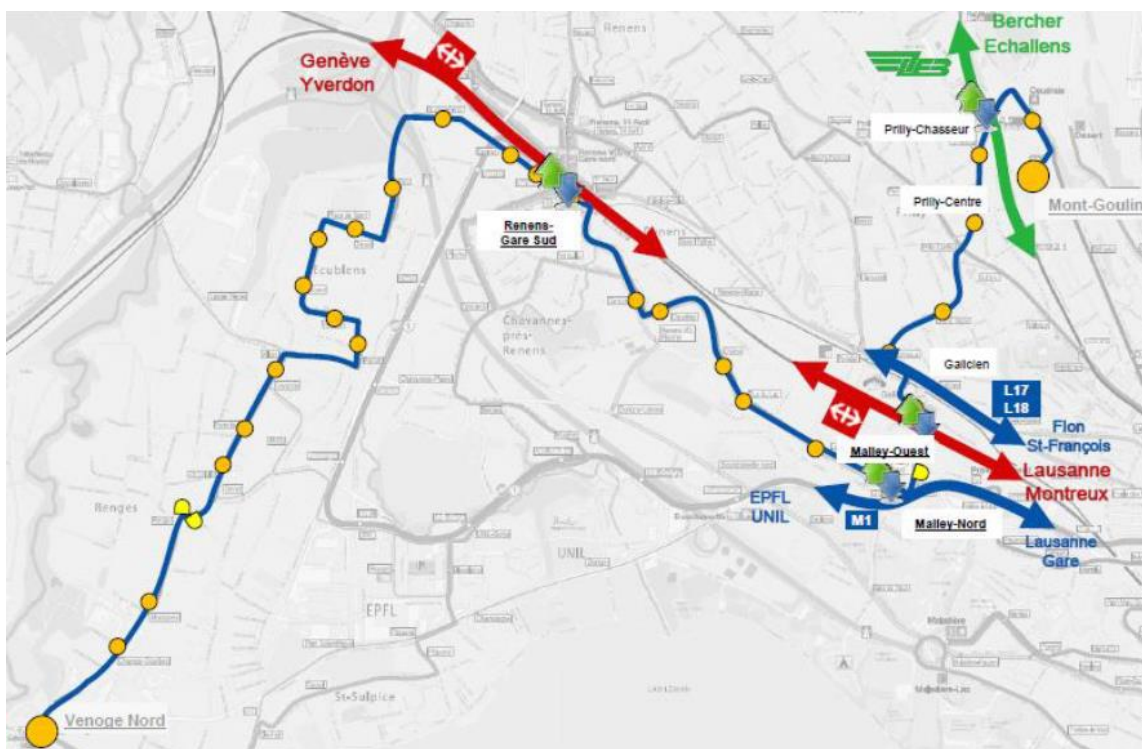


Figure 1: tracé et arrêts de la ligne 33

Les bus articulés nécessitent la réalisation d'aménagements le long du parcours de la ligne 33. Ils concernent les lieux illustrés dans l'annexe n°1 : « carte de synthèse des problématiques relevées par les tl », qui sont considérés comme problématiques pour le passage à cette exploitation.

2.3 Constats techniques

Un diagnostic en 2018 a permis de relever les lieux problématiques quant au bon fonctionnement de la ligne 33 avec bus articulé. Il s'agit de :

- L'arrêt de Mont-Goulin, direction Lausanne, comprend un quai qui pourrait être utilisé comme arrêt de dépose dans le cas où la boucle de Mont-Goulin servirait uniquement pour le rebroussement. Cet arrêt pose également problème avec un quai trop court; ce qui engendre que la dernière porte du bus ne débouche pas sur le quai;
- L'arrêt Coudraie, dans le sens de la montée, le bus articulé ne peut pas s'aligner au niveau de l'arrêt. La dernière porte reste éloignée d'un mètre dix du bord de quai;
- Dans le franchissement du carrefour de l'avenue de la Vallombreuse, il existe un chevauchement de l'îlot directionnel (emplacement réservé au bus) en sortie de carrefour;
- A la traversée du passage à niveau Prilly-Chasseur, la circulation passe à proximité de l'îlot directionnel;
- L'arrêt Prilly-Chasseur, dans le sens de la descente, est trop court de dix mètres;
- Dans le virage Grand-Vigne (arrêt), le bus articulé balaye sur la voie opposée descendante d'environ un mètre de plus que le bus standard.

C'est pour ces différentes raisons que ces lieux devront être étudiés de manière plus détaillée et devront être accompagnés de plans plus précis à l'échelle 1 :500^{ème}. Ils feront l'objet de plusieurs variantes et d'une analyse multicritères. L'aspect financier sera également un des paramètres décisionnels, les réalisations devront être cohérentes, efficaces et rationnelles.

En résumé, les lieux d'interventions sur le tronçon prilléran sont les suivants :

- Terminus de Mont-Goulin;
- Terminus de Mont-Goulin direction Lausanne;
- Arrêt Coudraie montée;
- Carrefour avenue de la Vallombreuse;
- Passage à niveau Prilly-Chasseur;
- Arrêt Prilly-Chasseur descente;
- Virage Grand-Vigne (arrêt);
- Giratoire Viaduc.

3. Participation financière de la Commune

L'étude d'avant-projet devait se faire en 2018. L'entité SDOL avait prévu initialement un montant total de CHF 100'000.- pour les études liées aux transports publics pour les huit Communes de l'Ouest lausannois, avec une clé de répartition par habitant; la participation de la Commune Prilly s'élevant à CHF 12'726.-.

Malheureusement, la validation de la clé de répartition et du cahier des charges a mobilisé toute l'année 2018 et l'étude n'a pas pu être lancée. Ce qui est présenté par ce préavis n'était pas finalisé lors du préavis N° 1-2019.

Au final, la clé de répartition ne concerne que les Communes de Prilly, Renens et Ecublens. Aucun aménagement n'est nécessaire sur la Commune de Chavannes-près-Renens et ceux de la Commune de St-Sulpice seront traités dans le cadre du projet de réaménagement de la RC1 (route du Lac).

Se basant sur l'analyse des tl et l'offre du bureau BG Ingénieurs, le montant de l'étude d'avant-projet est de CHF 80'000.- TTC et les participations des trois Communes sont les suivantes :

Commune	Répartition en %	Montant TTC
Ecublens	49.8	CHF 39'840.-
Prilly	35.9	CHF 28'720.-
Renens	14.3	CHF 11'440.-
TOTAL		CHF 80'000.-

La participation de la Commune de Prilly est arrondie à CHF 29'000.- TTC.

4. Subvention

Au stade de la réalisation, une fois le permis de construire obtenu et le crédit d'ouvrage octroyé (demande de préavis), la Municipalité pourra déposer une demande de cofinancement, qui pourrait atteindre les 35 % du montant total du projet (études et réalisation).

5. Incidences financières

La synthèse ci-jointe renseigne plus complètement sur les incidences financières liées au présent crédit d'investissement.

La dépense de CHF 29'000.- sera financée par la trésorerie courante.

Cette dépense ne figure pas au plan des investissements du budget 2019, étant donné que l'entité SDOL avait planifié ce projet pour 2018.

L'investissement de CHF 29'000.- sera amorti sur une période de 1 an par le compte 3312.000.4200 «Urbanisme et constructions». La charge d'intérêt, calculée au taux moyen des emprunts contractés par la Commune, sera appliquée à la valeur résiduelle de l'investissement. Cette charge d'intérêt sera comptabilisée annuellement dans le compte 3909.000.4200.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 6-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 29'000.- pour l'étude d'avant-projet du passage en bus articulé de la ligne 33, dans le cadre des chantiers de la Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL);
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 1 an à raison de CHF 29'000.- par le compte 3312.000.4200 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4200;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 mai 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Annexes :

- Synthèse financière
- Carte de synthèse des problématiques relevées par les tl

Préavis 06-2019 (complémentaire au 01-2019)**SDOL - SDNL Crédit d'étude bus ligne 33** **CHF** **29'000.00***Montant du crédit soumis à approbation*

Estimation financière nette	29'000.00
Coûts totaux	29'000.00
Participations de tiers	0.00
Subventions	0.00

Durée	6 mois	ou	1 ans
Début des travaux	01.07.2019	Fin des travaux	31.12.2019

Estimation des charges annuelles totales				29'400.00
Amortissements	3312.000.4200	29'000.00	1 ans	29'000.00
Dépenses de personnel				0.00
Autres dépenses				0.00
Intérêts passifs calculés au taux moyen	3909.000.4200		1.50%	400.00

	<i>Avant préavis</i>	<i>Préavis</i>	<i>Après préavis</i>
Investissements 2016-2021			
Total des crédits votés de la législature	30'112'040.45	29'000.00	30'141'040.45
Total des recettes attendues	-16'773'415.00	0.00	-16'773'415.00
Total des investissements nets	13'338'625.45	29'000.00	13'367'625.45

Emprunts				
Total des emprunts	17.01.2019	72'000'000.00	0.00	72'000'000.00
Plafond d'endettement 2016-2021	21.11.2016	93'000'000.00	0.00	93'000'000.00
Disponible		21'000'000.00	0.00	21'000'000.00

Cautionnements				
Total des cautionnements engagés	31.12.2018	26'115'636.15	0.00	26'115'636.15
Plafond de cautionnement	21.11.2016	46'500'000.00	0.00	46'500'000.00
Disponible		20'384'363.85	0.00	20'384'363.85

Approbation du préavis par la Municipalité :	20.05.2019	Approbation du préavis par le C.C. :	
--	-------------------	--------------------------------------	--

3. Synthèse des problématiques

